

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Nbre de Conseillers : 11
Nbre de présents : 10
Nbre de votants : 10

Date de convocation : 25/06/2015
Date d'affichage : 25/06/2015

PROCÈS-VERBAL du	30 juin 2015
-------------------------	---------------------

Le vingt janvier Deux Mille Quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur BINET Frédéric, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie- M. BINET Frédéric - M. BOILEAU Florent -
Mme CADET Vinciane - M. CARON Yves – MME CHAVERON
Colette - Mme DELAVENNE Fabienne - M. PERRIN Sébastien M.
SALOMÉ Marc - M. WALLET Jacky

Etait excusé : M.GAUDRILLER (Pouvoir à Mme Alliotte)
Madame Sophie Alliotte est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande à ce qu'une fois l'ordre du jour traité, la séance se termine à huis clos.

Objet : Droit de préemption

La propriété situé au 20 bis rue du pont est sur le point d'être vendue. A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Objet : Participation et subventions aux associations

Le Maire expose sa volonté de transparence vis-à-vis des subventions de toutes natures attribuées aux associations. Il souhaite ainsi les valoriser en les mentionnant clairement dans les conventions qui vont être établies.

Il donne l'exemple du club de Football de l'AS Domart. Une première convention de 1998 précisait que l'AS Domart détenait la jouissance exclusive du terrain de sport mais que d'autres associations pouvaient en bénéficier sur dérogation. Le terrain était alors entretenu par l'AS Domart. Une autre convention établie par la suite a transféré l'entretien du terrain à la charge de la commune.

Le coût des tontes du terrain est de 144€ par tonte en 2014, ce qui s'élève à 1728€ pour l'année.

Les charges d'électricité et de chauffage étant de 1314.48€, répartie entre l'AS Domart et la commune à hauteur de 50%. Le coût des charges s'élève donc à 657.24€ pour la commune

La commune octroie donc une subvention de 2385.24€ au club de football. Les mêmes calculs seront effectués pour chaque association et cela figurera dans les conventions.

En ce qui concerne l'occupation de la salle des fêtes et la participation des associations aux frais de chauffages, d'électricité et d'eau.

Un calcul a été effectué pour connaître le cout horaire de l'occupation de la salle des fêtes.

La facture de gaz pour l'année 2014 était de 1462.23€

La facture d'électricité pour l'année 2014 était de 728.87€

La facture d'eau pour l'année 2014 était de 191.21€

Ce qui fait un total de 2382.31€

La salle étant occupée 20 heures par semaine par les associations et le Sisco du RPI de la Luce pour les Tap. Ce qui équivaut à 1040 heures par an et donne donc un coût horaire de 2.29€.

Associations	Nombre d'heures d'occupation par semaine	Nombre d'heures d'occupation par an	Coût à l'année	Participations demandées	Total de la subvention
GLF	8	416	952.64€	250€	702.64€
ATT	5	260	595.40€	150€	445.40€
Aînés	4	208	476.32€	150€	326.32€
TAP	3	153	357.24€	357.24€	0€

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver la répartition des subventions et participations des associations et du Sisco du Rpi de la Luce. Et d'autoriser le maire à signer les titres de recettes des participations mentionnées ci-dessus.

Objet : Urbanisme – Convention avec la CCALM

A compter du 1er juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permettra plus aux services de l'État d'instruire les actes relatifs à l'occupation du Sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Aussi, vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2015 relative à la mutualisation d'un service Instruction Application du Droit des sols avec les communautés de communes du Santerre et de Montdidier,

Dans l'attente de la mise en œuvre effective de ce service mutualisé,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2015 relative à la création d'un poste Chargé de mission Instruction des autorisations d'urbanisme,

Du 06 juillet au 30 septembre 2015, la CCALM crée ce service d'instruction pour les besoins recensés et restreints : permis de construire et déclaration préalable, avec les communes de : Beaucourt en Santerre, Berteaucourt les Thennes, Contoire Hamel, Domart sur la Luce, Démuin, Hailles, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, la Neuville Sire Bernard, Pierrepont sur Avre, Thennes, et Rollot,

Conformément au terme de la convention annexe, qui précise les compétences et engagements respectifs de chacun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition avec la CCALM relative à l'Instruction des permis de construire et des Déclarations préalables, sous réserve du coût horaires répercuté pour la commune, aucun tarif n'ayant été communiqué, et autorise le maire à signer la convention avec les réserves mentionnées.

Objet : Dépôt de pain à l'agence postale

Le boulanger qui exposait le mercredi soir sur la place communal, va s'installer définitivement, il ne pourra donc plus effectuer ce service à la population. Pour ne pas pénaliser ses clients, il cherche un dépôt pour son pain. Monsieur le Maire propose alors de l'effectuer à l'agence postale. Le jeudi soir de 16h30 à 18h30. Madame Fingar a donné son accord. Le boulanger reverserait une participation pour le salaire de l'agent. Il ne s'agirait que de vente en pré commande donc pas de manipulation. Le conseil passe au vote, un conseiller est contre, 9 conseillers sont pour.

Objet : Droit de chasse

Monsieur le Maire explique qu'il serait dommage que le droit de chasse ne soit plus affecté à une association locale, toutefois il précise que juridiquement ce droit de chasse ne peut être limité aux seuls habitants du village. Pour l'année 2015-2016, la commune continuera à affecter les terres communales à l'association de chasse communale.

La commune va étudier l'ensemble des terrains mis à disposition de l'association, la valorisation se fera à sa valeur vénale. Ce coût sera débattu avec le Président de l'association, et apparaîtra dans le bail ou la convention d'utilisation en tant que subvention.

Madame Chaveron a obtenu une convention type auprès de la fédération de chasse.

Objet : Vente du matériel communal

Le matériel communal appartenant à la commune et aux associations, qui n'a pas été entretenu normalement et qui ne répond pas aux normes de sécurité sera vendu aux enchères. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Les associations souhaitant faire valoir leur droit, doivent se présenter en mairie.

Objet : Avancement des projets

Electricité- Eclairage public : Des devis ont été demandés dans le but de faire des économies d'énergie.

Trois possibilités ont été étudiées : - Le relamping qui consiste à changer l'ampoule par du led

- Changer les têtes des lampadaires et réverbères
- Baisser l'intensité de 30%

Des calculs restent à faire pour étudier le retour sur investissement. Même si de nombreuses subventions sont prévues, le coût varie entre 300€ et 800€ la tête.

Deux éclairages sont à l'essai dans la commune : un devant la mairie et un devant les établissements Lyovel.

Voirie : Un devis a été demandé avec le groupement de commande de la CCALM Il concerne des travaux au niveau du chemin de la ferme du bois, du tour de ville, la création d'un chemin piéton pour accéder au cimetière, création d'un chemin piéton rue d'Amiens, réparation de voirie rue Déquirot et rue de l'église . Il s'élève à environ 76000€ttc. Toutefois cette solution n'est pas pérenne. Il conviendrait plutôt de décaisser sur 20 cm, un deuxième devis a donc été demandé. Le surcout s'élèverait à 26 000€ht. Monsieur le Maire propose de se prononcer sur une décision de principe pour l'octroi d'un prêt de 100 000€.

Objet : Noël des enfants

Monsieur Wallet propose de se prononcer sur le budget des achats des cadeaux de Noël pour les enfants, il propose de reporter le budget de 32€ par enfant comme l'année précédente. Le fournisseur de l'année précédente part à la retraite, il convient de changer de fournisseur. Le comité des fêtes s'est déjà rapproché de l'entreprise Pickwik. Le conseil propose de faire des commandes groupées avec les communes avoisinantes. Les maires seront contactés.

Pour information, la kermesse des écoles 2016 aura lieu le samedi 11 juin 2016 à Domart sur la Luce.

Objet : Travaux de voirie

Le Maire présente aux conseillers municipaux, les devis proposés par le groupement de commande de la CCALM, concernant les travaux de voirie :

<u>-Le chemin de la ferme du Bois :</u>		
- Travaux :	8292.56€HT	9951.07€ TTC
- Maîtrise d'œuvre :	265.36€HT	318.43€TTC
-TOTAL :	8557.92€HT	10269.50€TTC
<u>-La rue Dequirot :</u>		
- Travaux :	1793.75€HT	2152.50€ TTC
- Maîtrise d'œuvre :	57.40€HT	68.88€TTC
-TOTAL :	1851.15€HT	2221.38€TTC
<u>-La rue de l'église:</u>		
- Travaux :	1319.57€HT	1583.48€ TTC
- Maîtrise d'œuvre :	42.23€HT	50.67€TTC
-TOTAL :	1361.80€HT	1634.15€TTC
<u>-12 rue du Pont :</u>		
- Travaux :	706.45€HT	847.74€ TTC
- Maîtrise d'œuvre :	22.61€HT	27.13€TTC
-TOTAL :	729.06€HT	874.87€TTC

Le conseil Municipal décide, d'approuver les devis présentés par Monsieur le Maire, d'autoriser le maire à signer les devis présentés ci-dessus, de demander les subventions au Conseil Général.

Fin de la séance 22h00.

SIGNATURES :

S.ALLIOTE	F.BINET	F.BOILEAU	V. CADET	Y.CARON	C.CHAVERON
F.DELAVENNE	P.GAUDRILLER X	M.SALOME	S.PERRIN	J.WALLET	